ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE DES ÉTUDES DE SANTÉ (PACES)

(adoptées par le Conseil mai/septembre 2012)
(mise à jour avril 2014)

Considérant la profonde évolution des métiers de Santé induite par la Loi HPST promulguée le 21 juillet 2009,

Considérant le niveau de compétences exigé du pharmacien pour le bon exercice de ses missions de Santé publique ainsi que la nécessité de perfectionner ses connaissances au cours de son exercice professionnel,

Considérant l'élargissement du champ de la pédagogie universitaire (enseigner et apprendre en profondeur, pédagogie et nouvelles technologies, construire globalement un dispositif de formation), la collaboration souhaitée entre enseignants, professionnels et institutions représentatives dans la définition, l'adaptation et l'amélioration des programmes d'enseignement tant initial que continu,

Considérant l'historique des travaux et réflexions de l'Académie nationale de Pharmacie à propos de la mise en route de la PACES (voir annexe),

Considérant que la mise en place de la PACES constitue la 1ère étape d'une plus ample réforme visant à adapter le système LMD aux études de Pharmacie et de Santé, pour se conformer aux accords européens suite à la déclaration de Bologne du 19 juin 1999,

Considérant que l'Académie nationale de Pharmacie est attachée aux principes suivants :

- favoriser dans l'intérêt du patient une bonne coopération des professionnels de Santé, construite dès la formation étudiante par une approche commune des sciences de la santé et des sciences humaines,
- faciliter les passerelles entre les différentes formations et de proposer une éventuelle réorientation de l'étudiant à la fin du premier ou du second semestre,
- faire bénéficier les étudiants de crédits d'enseignement liés au Plan Réussite en Licence,
- favoriser la mutualisation des moyens,

Considérant, depuis la mise en place de la PACES en septembre 2010, que des résultats hétérogènes d'une Université à l'autre et qu'un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés et que, par ailleurs, la poursuite de la PACES en l'état est destructeur sur le plan pédagogique et ne répond pas à ses objectifs.

L'Académie nationale de Pharmacie recommande :

- ✓ **d'effectuer, après les deux années de PACES une analyse structurée des résultats réels de la réforme de la première année commune des études de santé**. Cette analyse doit permettre d'identifier les résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus dans chacune des universités concernées par cette réforme et de proposer des modifications fondées sur une analyse des résultats obtenus.
- ✓ **définir**, en fonction du bilan ci-dessus et au regard des objectifs fixés pour chaque profession de santé, et **mettre en place** :
  - soit, **de préférence**, **une pré-sélection à l'entrée** de la première année des études de Santé dans l'intérêt des étudiants et pour être en cohérence avec le LMD : à organiser à l'issue du baccalauréat avec prise en compte du dossier et évaluation des acquis indispensables pour l'entrée dans la filière ;

- soit **un concours spécifique en fin de 1ère année** pour chacun des cursus des études de santé (Médecine, Pharmacie, Odontostomatologie et Maïeutique) en définissant un programme d'Unités d'Enseignement spécifiques et renforcées en volume horaire pour que chaque filière soit mieux identifiée ;

✓ **rétablir une formation de base solide dans les sciences fondamentales** notamment pour les futurs pharmaciens ;

✓ **rétablir une pédagogie cohérente** notamment :

- en équilibrant les enseignements de la première année des études de Santé entre les semaines d'enseignement du premier et du second semestre pour les cours magistraux et les enseignements dirigés,
- en maintenant un socle en sciences fondamentales tout en respectant un équilibre entre les disciplines scientifiques, l'enseignement professionnel et les sciences humaines,
- en réduisant le nombre d'intervenants pour une même Unité d'Enseignement par respect de la cohérence pédagogique,
- en restructurant les Enseignements Dirigés en diminuant les effectifs étudiants par groupe et en privilégiant l'apprentissage en profondeur en s'aidant éventuellement des Technologies de l'Information et de la Communication en Enseignement,
- en confirmant la démarche de Tutorat jugée globalement très positive,
- en améliorant la coordination pédagogique de l'ensemble des enseignements.

✓ **évaluer en continu la première année des études de Santé** notamment sur le plan pédagogique et sur la qualité du recrutement pour les professions de Santé dans le but d'une réactivité en retour : apporter toute correction ou amélioration et contribuer aussi à une meilleure information des collégiens et lycéens.

✓ **former et recruter les futurs enseignants-chercheurs** responsables de la formation notamment des pharmaciens.

✓ **impliquer et intégrer** des **professionnels de Santé** dans la formation pour chacune des filières et notamment pour la Pharmacie.

✓ **renforcer la communication** et l'**information** auprès :

- des **jeunes collégiens et lycéens** : proposer des informations de qualité dans le cadre des journées portes ouvertes à l'Université, renforcer l'information en partenariat avec les Rectorats, promouvoir des journées d'orientation (ex : ONISEP, film Ordre des pharmaciens, etc.),
- des **étudiants en première année des études de Santé** dès l'accueil à l'Université : sessions d'informations claires et adaptées, distribution de documents, projection de films, création au plan national d'un site dédié à la première année et aux études de Santé, etc.

* *

*

ANNEXE

- **Juin 2007** : rapport « *Licence, Mastère, Doctorat et Études de Pharmacie* » sur l'adaptation en France du contenu des études au système LMD suite au protocole de Bologne (licence en 3 ans, mastère en 5 ans, doctorat en 8 ans). Rapport réalisé par un groupe de travail (Martine AIACH, Dominique DUCHÊNE et Yvan TOUITOU) de l'Académie nationale de Pharmacie. Organisation des enseignements par modules choisis par l'étudiant en fonction d'un parcours correspondant à son projet professionnel. Le système européen de transfert de crédit (ECTS) donne des équivalences pour des enseignements validés dans une autre université. Le rapport signale un certain nombre de points forts du système alors en place (bases scientifiques solides en sciences fondamentales, débouchés très ouverts, année hospitalo-universitaire et internat) et précise que l'adaptation des études de pharmacie au système LMD est tout à fait réalisable à condition de lever les difficultés liées au concours de fin de première année.

- **Novembre 2008** : prise de position de l'Académie nationale de Pharmacie sur la PACES suite à la demande de Mme Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'Académie adhère aux principes généraux, création d'une année L1 Santé commune Pharmacie, Médecine, Odontologie et Maïeutique. Cette année doit favoriser la future coopération des professionnels de Santé au bénéfice du patient et faciliter les passerelles entre ces différentes formations et la réorientation des étudiants. L'Académie émet un certain nombre de recommandations notamment :
  - *sur le plan pédagogique* :
    - conserver un socle de formation très solide à partir des disciplines scientifiques fondamentales,
    - prévoir pour le cursus pharmacie une partie spécifique plus développée,
    - maintenir un haut niveau pédagogique malgré le nombre élevé d'étudiants en L1 Santé.
  - *sur le plan organisationnel* :
    - l'Académie se propose de contribuer aux réflexions sur le contenu des programmes.
  - *sur le plan général* :
    - à l'issue de la L1 Santé, le nombre d'étudiants admis en L2 Pharmacie doit être adapté tant aux nécessités professionnelles en pratique de ville et hospitalière, qu'aux besoins de la Recherche ou aux situations régionales particulières. L'Académie regrette que pour des raisons réglementaires et politiques, il ne soit pas possible d'introduire la sélection à l'entrée du L1, comme cela existe pour les études de Santé dans la plupart des pays.

- **Décembre 2008** : rapport « *Les études pharmaceutiques en Europe et le système LMD* » réalisé par
  François TILLEQUIN, Président de la Commission Enseignement et Formation permanente et M.-J. FOGLIETTI. Dans les pays européens excepté la France, la durée des études pharmaceutiques est de 5 ans. Toutefois les 6 ans prévus en France ne sont pas un obstacle à l'intégration dans le système LMD si l'on considère l'année hospitalo-universitaire comme une année professionnalisante, indispensable à l'exercice de la pharmacie. L'intégration des études dans le système LMD est bien adaptée à la situation française prévoyant 3 spécialisations : Officine, Industrie, Biologie et poursuite en Doctorat.
  À l'exclusion de la France, la sélection des étudiants autorisés à suivre le cursus pharmaceutique a toujours lieu après la fin des études secondaires et avant l'entrée à l'Université, en conformité avec les textes européens (mais selon des modalités fort diverses).

- **Avril 2009** : à partir de la première prise de position de l'Académie de novembre 2008 et suite à la communication du contenu du programme de 1ère année commune (PACES) (21 novembre 2008 et 17 février 2009), l'Académie nationale de Pharmacie constate un certain nombre de divergences au sujet des recommandations d'ordre pédagogique :
  - le socle des disciplines fondamentales semble minoré par rapport à l'existant,
  - inadéquation de la liste des items annoncés, par rapport au temps réel disponible,
  - pour l'U.E. spécifique Pharmacie, il est difficile de concilier spécificité et mutualisation.

Au vu de ces différents points, l'Académie de Pharmacie émet de vives réserves quant au contenu pédagogique du programme L1 Santé, tel qu'il est annoncé.

- **Septembre 2010** : mise en route de la réforme PACES.

Considérant les informations et appréciations à propos de la mise en route de la réforme PACES à disposition,
à savoir ***:***

- **16 juin 2011** : constat des étudiants en Santé sur la PACES paru dans le Quotidien du Pharmacien « *Il reste encore beaucoup d'efforts à faire* ». Il s'agit d'une enquête menée par la Fédération des Associations Générales étudiantes (FAGE) dans 38 universités concernées : elle note un certain nombre de dysfonctionnements et réclame des améliorations.
  Ce même article signale que de leur côté les doyens ont conscience des insuffisances de la réforme et travaillent à une amélioration pour la rentrée prochaine. « *Le bilan de la réforme est plutôt négatif* » constate le Président de la conférence des Doyens et il est envisagé une réduction significative du contenu des programmes.
- **1er décembre 2011** : exposé réalisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) devant la Commission Pédagogique Nationale des Études de Santé (CPNES) et les responsables des disciplines au sujet de l'évaluation du suivi de la PACES.
  Les principaux points relevés (selon FAGE) sont :
  - la lourdeur des programmes,
  - l'hétérogénéité des calendriers entre facultés,
  - les effectifs en enseignements dirigés trop importants.
- **14 décembre 2011** : communiqué de presse de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) suite à l'exposé du MESR en Commission Pédagogique Nationale des Études de Santé. Elle conclut à « *Une analyse carencée et des recommandations maigres* ».
  FAGE a constaté dès mai 2011 un certain nombre de dysfonctionnements (après enquête menée dans 38 facultés concernées). Les points relevés concernent en priorité :
  - les programmes surchargés au 1er semestre,
  - la diminution du nombre des E.D. et les sureffectifs des groupes d'E.D. (nombre d'étudiants par groupe d'E.D. allant de 45 à 175),
  - module médicament intégré seulement au 2ème semestre pour Pharmacie,
  - diminution des disciplines fondamentales selon l'ANEPF.
    FAGE formule un certain nombre de propositions concernant l'information des étudiants avant inscription, la révision du contenu des programmes du 1er semestre, la définition d'un quantum minimum d'E.D. et la diminution des effectifs par groupe d'E.D.
- **19 janvier 2012** : article paru dans le journal Le Monde intitulé « *Bilan en demi-teinte pour la première année de santé* ». L'année commune d'études devait permettre de préparer plusieurs concours. C'est peu souvent le cas. Les taux d'échec restent très élevés, d'après les données de 33 universités seulement 15 % des primants ont réussi à intégrer une des 4 principales filières, ce taux remonte à 39 % pour les doublants, mais ne démontre pas une amélioration réelle du taux de réussite. Il est vrai que préparer plusieurs concours alourdit les programmes déjà chargés. C'est une mauvaise réponse à de bonnes questions selon B. SCHLEMMER, vice-président de la conférence des Doyens de Médecine. Faut-il créer un cursus très ouvert ou sélectionner les étudiants dès le bac, voire imaginer une combinaison des deux solutions ?
- **17 février 2012** : courrier de Patrick HETZEL, Directeur général de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur adressé aux Présidents d'Université et Recteurs d'Académie. Objet : Recommandations suite au bilan de la mise en place de la PACES.
- **Novembre 2013** : rapport de l'ANEPF « De la PACES au diplôme de formation générale dans les études de pharmacie ». www.anepf-online.com
- **Février 2014** : un site « tutoratpaces.fr » est en cours de développement.